



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260302-D2026_004-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 mars 2026

Projet de territoire 2026-2036

DÉLIBÉRATION

N° 2026-006

En exercice : 38
Titulaires présents : 27
Suppléant : 1
Pouvoirs : 4
Excusé : 1
Absents : 10
Nombre de votants : 32

Le 2 mars de l'année deux mille vingt-six à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 24 février dernier s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Christian CHAMAGNE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	POUV	Véronique DEVOILLE	Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	POUV	Frédéric BURGHARD	Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	P		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	POUV	Didier LARROQUE	Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par

Exposé

Le Pays de Luxeuil se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son développement, dans un contexte de transitions multiples : démographiques, économiques, écologiques et sociales. La Communauté de communes du Pays de Luxeuil a ainsi décidé de se doter d'une orientation stratégique pour les dix prochaines années destinées à guider l'action publique et à fédérer l'ensemble des acteurs locaux avec une volonté claire : renforcer l'attractivité du Pays de Luxeuil tout en garantissant un développement équilibré, cohérent et durable.

Le projet de territoire est issu d'un travail approfondi de diagnostic, de concertation et d'écoute qui a réuni l'ensemble des maires des quinze communes du territoire du Pays de Luxeuil mais aussi des partenaires extérieurs, notamment les services de l'Etat qui ont été associés tout au long du travail d'élaboration. Des ateliers thématiques ont précisé les axes stratégiques et dessiner les pistes d'action sur les sujets liés au développement économique et à la qualité de vie dans toutes ses dimensions : services publics, urbanisme, environnement.

Le projet de territoire se décompose en 3 thématiques principales à savoir :

- Thématique n°1 : Urbanisme et aménagement durable ;
- Thématique n°2 : Economie, emploi et infrastructure ;
- Thématique n°3 : Services publics.

Ces thématiques ont été déclinées en 11 axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en 32 actions concrètes à mettre en œuvre pour le territoire.

Le projet cherche à soutenir un aménagement harmonieux du territoire, à accompagner la dynamique économique et à valoriser les atouts qui fondent l'identité du Pays de Luxeuil. L'amélioration des services, l'accès renforcé aux soins, l'accompagnement des parcours professionnels et la vitalité culturelle, sportive et associative figurent parmi les enjeux majeurs permettant de conforter un territoire accueillant, attractif et solidaire.

Le projet de territoire se veut donc un outil de cohésion, de visibilité et de planification partagée par et pour l'ensemble des communes.

Décision

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 contre : André Dirand), le Conseil Communautaire :

- Adopte le Projet de territoire 2026-2036 du Pays de Luxeuil ;
- Charge le Président de sa mise en œuvre, comprenant les temps d'échanges nécessaires pour, notamment, préciser les priorités et les financements des actions.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES